

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-081**

EN DATE DU : **29 SEPTEMBRE 2025**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRAVAUX D'ENROCHEMENT DE LA DIGUE DES LAGUNES CÔTÉ RUISSEAU SUR LA COMMUNE DE BONNAT ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Tercillat, selon convocation le 22/09/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Béatrice AUSSANAIRE a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

HUMBERT Isabelle donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à Martine LALANDE, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON , Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

EXCUSÉ (0) :

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

Vu l'arrêté n°23-2024-13-003 du 13 novembre 2024, portant modifications des statuts de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche,

Vu la compétence « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » exercée par la CCPCM au 1er janvier 2025,

Suite au courrier des services de la Préfecture en date du 15 juillet 2025, informant la Communauté de Communes de la nécessité de stabiliser les bassins, le pied de digue situé le long de la rivière étant dégradé. Il est nécessaire de mettre aux normes les lagunes.

Considérant les travaux d'enrochement de la digue des lagunes côté ruisseau à Bonnat.

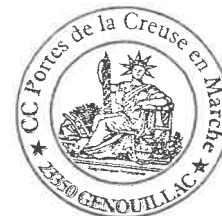
Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Travaux	34 111,06 €	Conseil départemental	3 411,11 €
Total HT	34 111,06 €	Autofinancement	30 699,95 €
		Total HT	34 111,06 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Creuse afin d'obtenir 3 411,11 € de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX



La secrétaire de séance
Béatrice AUSSANAIRE

Aussanaire